

Accusée d’injure publique par Anne-Pernelle Richardot, Rima Hassan relaxée par le tribunal

Le tribunal correctionnel de Strasbourg a relaxé l’eurodéputée Rima Hassan du délit d’injure publique. Elle était poursuivie par Anne-Pernelle Richardot, conseillère municipale socialiste de Strasbourg, après des échanges virulents sur le réseau social X.

+ #Justice 393

• En bref

Cet article est en accès libre. Pour soutenir Rue89 Strasbourg, [abonnez-vous](#).

Pierre France

Publié le 4 mars 2026 · Modifié le 4 mars 2026 · 2 minutes



Rima Hassan au Parlement européen de Strasbourg en octobre 2024. Photo : The Left / FlickrR / cc

PUBLICITÉ

Lire plus tard

Mercredi 4 mars, le tribunal correctionnel de Strasbourg a considéré qu’en traitant Anne-Pernelle Richardot, conseillère municipale socialiste de Strasbourg, « *d’islamophobe assumée* » sur le réseau social X en novembre 2024, Rima Hassan avait bien proféré une injure publique. Mais, a ajouté le président du tribunal Michaël Da-Lozzo, « *ces propos ont été tenus dans un contexte du débat public et politique entre deux élues, un débat où les termes outrageants sont régulièrement employés* » et que par conséquent « *les propos poursuivis n’ont pas dépassé les limites de la liberté d’expression* ». Le magistrat conclut que ces propos « *ne peuvent donc recevoir la qualification d’injure publique* » et a prononcé la relaxe de Rima Hassan.

L’affaire remonte au 26 novembre 2024. Ce jour-là, l’eurodéputée de La France insoumise découvre dans le journal *Le Monde* qu’Anne-Pernelle Richardot se félicite qu’une conférence avec l’eurodéputée ait été [interdite par le président de l’Université de Strasbourg](#). Sur X, Rima Hassan « *tague* » alors Anne-Pernelle Richardot, la traite « *d’islamophobe assumée* » et conclut avec cet avertissement : « *personne n’oubliera* ».

M^e Vincent Brengarth, qui avait plaidé la relaxe pour Rima Hassan lors de l’audience du 10 décembre 2025, se félicite dans un message écrit envoyé à la rédaction :

« *C’est une formidable victoire de la liberté d’expression dans un contexte de tentatives répétées de criminaliser la parole de Rima Hassan. Cette décision est parfaitement conforme au droit et la juridiction a entendu nos arguments.* »

Plus amère, Anne-Pernelle Richardot a également réagi par écrit :

« *Je prends acte de cette décision de justice. Mais une relaxe judiciaire n’est pas un brevet d’honneur. Traiter publiquement une élue d’islamophobe, c’est lui mettre une cible dans le dos, et on a vu jusqu’où cela peut mener. C’est une injure politique au sens le plus cru du terme qui dépasse le cadre d’un débat démocratique digne.* »

La conseillère municipale socialiste précise « *réfléchir avec [ses] avocats aux suites à donner* » et qu’elle ne renoncera « *jamais à [se] battre contre les méthodes infâmes* » de Rima Hassan qui consistent « *à insulter, menacer ses adversaires politiques* ».



#Justice

Activez les notifications pour être alerté des nouveaux articles publiés en lien avec ce sujet.

Recevoir des alertes

[Voir tous les articles](#)

Autres mots-clés :

- #Justice
- #Liberté d'expression
- #Pernelle Richardot
- #réseaux sociaux

Partager

Voir le commentaire

À propos de l’auteur de l’article :

PF

Pierre France

Fondateur et directeur de la publication de Rue89 Strasbourg.

Site web

@pierrefrance

@all

@pierrefrance.bsky.social

@pierrefrance@mastodon.cc

[Voir les articles](#)

À lire ensuite

Il y a 2 mois

Au tribunal, Pernelle Richardot pointe un « déchainement d’insultes » après un tweet de Rima Hassan

Est-ce qu’en traitant Anne-Pernelle Richardot "d'islamophobe assumée", Rima Hassan a outrepassé les limites de sa liberté d'expression ? C'est la question à laquelle le tribunal judiciaire de Strasbourg va devoir répondre, après que la conseillère municipale socialiste a attaqué l'eurodéputée de La France insoumise pour injure publique.

Compte-rendu ★

Photo : Pierre France / Rue89 Strasbourg / cc

La matinale

Recevez chaque matin tous nos titres et nos repérages

S'inscrire ↗

Rubriques

- Politique
- Société
- Environnement
- Économie
- Culture
- Vie pratique

Le Stamm'

- À la une du Stamm'
- La charte du Stamm'
- Les tribunes

La rédaction

- Qui sommes-nous
- Foire aux questions (FAQ)
- Mur des soutiens
- Nous contacter
- Partager des documents